

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 octobre 2008
Français
Original : anglais

**Dix-huitième rapport du Secrétaire général
sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire****I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1826 (2008) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la force française Licorne jusqu'au 31 janvier 2009 et m'a prié de lui soumettre un rapport sur la situation en Côte d'Ivoire et les préparatifs du processus électoral le 15 octobre 2008 au plus tard. Il rend compte des principaux événements survenus en Côte d'Ivoire depuis mon rapport du 10 juillet 2008 (S/2008/451).

II. Évolution de la situation politique

2. L'atmosphère politique en Côte d'Ivoire est restée favorable au cours de la période à l'examen. Tous les partis politiques ont intensifié leurs campagnes d'information et de mobilisation des électeurs dans l'ensemble du pays, tandis que les préparatifs de l'élection présidentielle s'accéléraient. Dirigeants et militaires des partis politiques ont pu circuler librement sur tout le territoire national, y compris dans la région jusque-là tendue de l'Ouest et dans le Nord. Le 30 août 2008, le Front populaire ivoirien – parti au pouvoir – réuni en convention extraordinaire à Yamoussoukro a formellement désigné le Président Laurent Gbagbo comme candidat du parti à l'élection présidentielle. La Vice-Présidente du Front, M^{me} Simone Gbagbo, a fait campagne pendant deux semaines dans le nord du pays, se rendant à Béoumi, Bouaké, Dabakala, Katiola et Taforé. Pendant cette tournée, elle a préconisé une mise en œuvre accélérée des dispositions de l'Accord de Ouagadougou concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des Forces nouvelles et l'unification des forces armées avant l'élection.

3. Du côté de l'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire a fait campagne pendant une semaine dans la vallée du Bandama, tandis que son chef et candidat à l'élection présidentielle, l'ancien Président Henri Konan Bédié, a fait au mois d'août une tournée de six jours dans le nord, se rendant successivement à Béoumi, Bouaké, Dabakala, Djébonoua, Katiola et Sakassou. Au mois d'août également, plusieurs dirigeants du Rassemblement des Républicains, le parti de M. Alassane Ouattara, dont sa secrétaire générale, M^{me} Henriette Diabaté, ont fait campagne dans le sud-est du pays. Pendant la nuit du 10 août, des groupes de jeunes



proches du Front populaire ivoirien ont envahi l'hôtel où séjournaient M^{me} Diabaté et sa délégation et essayé d'attaquer ses partisans. M^{me} Diabaté a pu cependant retourner en toute sécurité à Abidjan avec l'aide des forces de sécurité ivoiriennes. Le 4 octobre, le Rassemblement des Républicains a tenu sa convention nationale à Yamoussoukro et désigné M. Alassane Ouattara comme candidat de ce parti à la prochaine élection présidentielle. Pendant ce temps, les organisations de la société civile ont adopté un code de conduite qui encadrera leurs activités pendant la période électorale et créé un mécanisme de suivi de l'application de l'Accord de Ouagadougou.

4. Mon Représentant spécial, M. Y. J. Choi, a continué de s'entretenir régulièrement avec les dirigeants politiques ivoiriens, notamment le Président de la République, M. Gbagbo, le Premier Ministre, M. Guillaume Soro, M. Henri Konan Bédié et M. Ouattara, de l'état d'avancement du processus électoral et du soutien apporté par l'ONUCI à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Il s'est notamment entretenu avec eux du plan global de sécurisation des élections mis au point conjointement par les forces de sécurité ivoiriennes, l'ONUCI et la force Licorne. Il a eu aussi des entretiens réguliers avec le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, sur certaines difficultés dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou.

5. Le Facilitateur a convoqué deux sessions du Comité d'évaluation et d'accompagnement, qui est composé des représentants des signataires de l'Accord de Ouagadougou et a pour mandat de suivre la mise en œuvre de l'Accord et de suggérer toutes dispositions nécessaires à sa bonne exécution. La première session s'est tenue le 10 juillet, avec la participation du Premier Ministre, M. Soro, des membres de l'Organe consultatif international, du Président de la Commission électorale indépendante, M. Robert Mambé, et du Secrétaire d'État à la coopération internationale de la France, M. Alain Joyandet. Les participants ont étudié ensemble les moyens de régler les problèmes logistiques qui freinaient le lancement des processus d'identification des populations et d'inscription sur la liste électorale. La deuxième session s'est tenue du 15 au 17 septembre et a été consacrée à un examen des mesures susceptibles de régler la question encore pendante du nombre d'éléments des forces armées des Forces nouvelles qui seront intégrés dans la nouvelle armée et des grades à leur attribuer. Le Président Gbagbo s'est entretenu avec le Facilitateur et s'est rendu à Ouagadougou le 28 juillet pour se concerter avec lui sur le processus de paix.

III. Situation sur le plan de la sécurité

6. Sur le plan de la sécurité, la situation est demeurée généralement stable. Un certain nombre d'incidents alarmants se sont cependant produits à Abidjan au début d'octobre. Le 4 octobre, des groupes de jeunes proches du parti au pouvoir ont interrompu les opérations d'identification et d'inscription sur la liste électorale dans la commune de Codody à Abidjan, prenant prétexte de l'absence de représentants de l'Institut national de la statistique. Le 6 octobre, des assaillants armés ont tenté de pénétrer dans la résidence du Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, M. Marcel Amon Tanoh, qui est aussi le coordonnateur de la campagne du Rassemblement des Républicains (opposition).

7. À l'extérieur d'Abidjan, les principaux incidents signalés pendant la période à l'examen étaient des manifestations d'éléments des Forces nouvelles et des Forces nationales de défense et de sécurité. Les éléments des Forces nouvelles ont continué d'exprimer leur mécontentement sur les conditions de leur intégration dans la future armée nationale et leurs possibilités de réinsertion dans la société. Le 18 août, plus de 200 ex-combattants des Forces nouvelles regroupés à Bouaké ont manifesté dans cette ville pour exiger le paiement de leur allocation mensuelle, tandis que d'autres éléments des Forces nouvelles qui avaient effectué des missions de sécurisation des audiences foraines exigeaient le paiement de leurs primes. Ces manifestations se sont poursuivies épisodiquement jusqu'à la fin d'août. Le 26 juillet, des éléments de la brigade mixte de N'Gatadolikro ont manifesté pour obtenir le paiement de leurs arriérés de solde. Le 26 septembre, des éléments des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire ont protesté à Daoukro et à Yamoussoukro contre le non-paiement de leurs primes de guerre par le Gouvernement. Des interventions de hauts responsables des Forces nouvelles et du Premier Ministre Soro ont facilité le retour au calme à Bouaké.

8. Dans d'autres régions encore, les tensions intercommunautaires suscitées par des conflits fonciers ou autres, surtout dans l'Ouest, et les grèves et manifestations contre la hausse du coût de la vie dans les régions urbaines sont une source persistante de préoccupation. Dans l'Ouest, les attaques de bandits de grand chemin (les « coupeurs de route ») ont créé un sentiment d'insécurité. Le 10 juillet, deux membres de la brigade mixte du Centre de commandement intégré basée à Famienkro ont été tués dans une embuscade par des individus non identifiés alors qu'ils étaient en patrouille. Suite à cet incident, les éléments de la brigade mixte ont évacué Famienkro et refusé d'y retourner. Le 19 juillet, l'ONUCI et la force Licorne sont intervenues pour séparer des éléments des Forces nouvelles et un groupe de jeunes qui s'affrontaient à Bouna, dans le Nord-Est. Du 12 au 15 août, des membres d'une organisation de la société civile ont organisé des manifestations violentes contre l'exploitation des richesses naturelles à laquelle se livrent certains éléments des Forces nouvelles autour de Bondoukou, dans l'Est. On a aussi signalé, dans un village du Nord-Est, des affrontements intercommunautaires qui ont fait huit morts et plusieurs blessés le 3 septembre.

9. L'insécurité persiste dans l'Ouest ainsi que dans plusieurs secteurs de l'ancienne zone de confiance du fait des attaques auxquelles continuent de se livrer sans discrimination des « coupeurs de route » non identifiés, et qui s'accompagnent d'actes de violence et de viol. La situation reste particulièrement grave dans les villes et villages situés le long de l'axe Duékoué-Bangolo, notamment à Binao près de Bangolo et à Blody et Toazeo près de Duékoué.

10. L'ONUCI a procédé à une évaluation prospective de la situation sur le plan de la sécurité pour la période précédant et suivant immédiatement les élections; cette évaluation repose sur une analyse approfondie des menaces et propose un certain nombre de mesures susceptibles de réduire ces menaces ainsi que les autres risques associés aux élections. Une large gamme de moyens et de dispositifs de réduction des risques et menaces pour la sécurité ont été mis en place, parmi lesquels on mentionnera : le rôle de médiation et d'arbitrage joué par le Facilitateur; le mandat de certification attribué à mon Représentant spécial; le suivi et l'observation des élections par les parties prenantes locales et internationales; le Cadre permanent de concertation entre les dirigeants politiques ivoiriens; les rapports constructifs existant entre le Président et le Premier Ministre; les moyens militaires et de police

de l'ONUCI et de la force Licorne; et les solides relations de travail instaurées entre les commandants des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, des Forces nouvelles, de la force Licorne et de l'ONUCI. L'ONUCI a aussi fait savoir que, si le besoin s'en faisait sentir, elle recommanderait d'activer pendant la période précédant ou suivant les élections le dispositif de redéploiement entre missions prévu par la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité. Entre-temps, le Facilitateur et les dirigeants ivoiriens poursuivent leurs consultations sur d'autres mesures susceptibles de renforcer la sécurité pendant et après les élections.

11. En consultation avec les dirigeants des Forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles, l'ONUCI a mis au point un plan de sécurisation des élections. Ce plan vise à garantir très largement la sécurité, notamment en empêchant le franchissement illégal des frontières de la Côte d'Ivoire par des groupes armés. Il tient compte des menaces identifiées dans l'évaluation de la situation faite par l'ONUCI, sans négliger la période sensible qui suivra l'annonce du résultat de l'élection. En attendant, les Casques bleus de l'ONUCI continuent de faire des patrouilles à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et, en coordination avec les Casques bleus de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Pendant la période à l'examen, l'ONUCI a participé à plusieurs réunions de coordination et de liaison avec les pays voisins de la Côte d'Ivoire, à savoir le Ghana, la Guinée et le Burkina Faso, pour mettre en place les dispositifs de sécurité nécessaires le long de la frontière.

IV. Situation humanitaire

12. La situation générale sur le plan humanitaire a continué de s'améliorer pendant la période considérée, en partie grâce à l'évolution favorable du processus de paix et au fait que les personnes déplacées ont continué de retourner chez elles. La fermeture officielle du centre de transit des personnes déplacées de Guiglo à laquelle a procédé le Coordonnateur humanitaire en Côte d'Ivoire le 31 juillet a marqué à cet égard une étape importante. Les partenaires humanitaires et de développement étudient actuellement les dispositifs qui pourraient être mis en place pour redresser la situation nutritionnelle et mettre fin à l'insécurité alimentaire dans le Nord. Les résultats préliminaires de l'enquête nutritionnelle menée en juillet 2008 par le Programme nutritionnel national, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mis en évidence la gravité de la situation en établissant le taux de malnutrition à 17,5 %. Cette enquête a également mis en évidence l'importante dégradation du profil nutritionnel des populations des régions concernées depuis l'enquête commune de 2006, qui avait situé le taux de malnutrition à environ 12,5 %.

V. Relèvement économique

13. Sur le front économique, le produit intérieur brut (PIB) en termes réels devrait croître de 2,5 % en 2008, en partie grâce au relèvement du secteur pétrolier et aux « dividendes de la paix ». L'inflation devrait cependant augmenter pour s'inscrire à 5 % en 2008, en raison principalement de la hausse mondiale des prix des aliments et de l'énergie. Les prévisions actuelles laissent entrevoir un excédent de la balance des comptes courants équivalant à 4,7 % du PIB en 2008, grâce au niveau élevé des

prix des matières premières et à l'augmentation consécutive de l'excédent commercial. La mise en œuvre des réformes structurelles tendant à améliorer les conditions d'exercice de l'activité économique et à accompagner le programme de redressement économique ne commencera qu'après les élections. Ces réformes, notamment les indispensables réformes des secteurs de l'énergie, du cacao et du café, conjuguées aux mesures d'amélioration de la transparence et de la gestion des finances publiques, devraient encourager les bailleurs de fonds à soutenir vigoureusement le programme de redressement.

14. Les recettes fiscales de L'État ont considérablement augmenté en 2007, ce qui a permis de ramener le déficit fiscal à 1,1 % du PIB. Elles devraient continuer leur progression en 2008 avec le redéploiement de l'administration fiscale dans le Nord et l'augmentation des recettes pétrolières entraînée par la hausse des prix du pétrole. Les dépenses de l'État devraient s'élever à 19,9 % du PIB et le déficit fiscal être ramené à 0,4 % du PIB en 2008. Les prévisions économiques pour l'année 2008-2009 sont étroitement liées aux perspectives politiques, puisque l'ancrage de la paix dans le pays et la tenue des élections sont les conditions préalables du redressement économique et d'un complet retour des bailleurs de fonds. La formulation d'une stratégie de réduction de la pauvreté sous la direction du Ministère du plan s'est poursuivie pendant la période à l'examen, en attendant la validation de cette stratégie attendue pour la fin d'octobre.

VI. Mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

15. On se rappellera que l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 cherchait à régler la crise en Côte d'Ivoire essentiellement en supprimant la zone de confiance qui divisait le pays; en restaurant l'autorité de l'État et en redéployant l'administration sur l'ensemble du territoire national; en démantelant les milices, en désarmant les combattants et en les incorporant dans un « service civique »; en procédant à l'unification des Forces nouvelles et des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire; en simplifiant et accélérant l'identification des populations afin de faciliter l'inscription des électeurs sur les listes électorales; et en organisant une élection présidentielle libre, ouverte, démocratique et transparente. Deux accords complémentaires de l'Accord de Ouagadougou ont été signés le 28 novembre 2007. Le premier portait désignation d'une société française, la SAGEM, en qualité d'opérateur technique pour l'opération d'identification et pour l'inscription sur la liste électorale. Le deuxième établissait un nouveau calendrier pour la mise en œuvre des principales opérations restantes, à savoir l'unification des forces armées, le désarmement et la réinsertion des combattants, la restauration de l'autorité de l'État, l'identification des populations, l'inscription sur la liste électorale et les élections. Ce dernier accord complémentaire prévoyait que l'élection présidentielle aurait lieu au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008 et appelait au regroupement des ex-combattants et au stockage des armes des Forces nouvelles avant les élections, au lieu du programme général de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants prévu à l'origine. La date de l'élection présidentielle a été fixée par la suite au 30 novembre 2008.

A. Réunification du pays

16. Conformément aux dispositions de l'Accord de Ouagadougou, l'ONUCI a démantelé son dernier poste d'observation le long de la ligne verte le 30 juillet 2008. Maintenant que tous les postes d'observation ont été démantelés, la ligne verte qui remplaçait la zone de confiance a effectivement disparu. Des unités de police mixte ont continué de patrouiller l'ex-zone de confiance, bien que leur capacité d'intervention soit fortement limitée par le manque d'équipement et de crédits.

17. Le Centre de commandement intégré, qui supervise les unités de police mixte et assure la mise en œuvre des volets militaire et de sécurité de l'Accord de Ouagadougou, a continué de renforcer ses capacités avec l'aide de l'ONUCI et de la force Licorne. Sur un effectif total autorisé de 668 personnes, il compte actuellement 458 militaires issus des forces gouvernementales et des Forces nouvelles répartis, en 214 militaires basés à Yamoussoukro, où se trouve son siège, et 244 militaires déployés dans l'ex-zone de confiance au sein d'unités de police mixte ou d'unités d'appui. Bien que les moyens de transport et de communication du Centre aient été renforcés, son efficacité opérationnelle continue de se ressentir du manque de moyens financiers et logistiques. Le paiement des indemnités alimentaires et des primes de carburant du personnel du Centre de commandement intégré, et notamment des unités de police mixte, a été irrégulier tout au long de ces derniers mois.

18. L'ONUCI et la force Licorne continuent de disposer, au sein du Centre de commandement intégré, d'une cellule de mise en œuvre intégrée composée de personnels militaire, de police et civil chargés d'appuyer les activités de planification et de coordination du Centre. L'ONUCI a également continué d'apporter un soutien logistique au Centre, notamment sous forme de moyens de transport, de facilités de communication et de matériel de bureau.

B. Regroupement, démobilisation et réinsertion des combattants

19. Au 1^{er} octobre, 11 364 éléments des Forces nouvelles avaient été regroupés, sur un effectif total de 34 678 combattants déclaré par ce mouvement. Sur les ex-combattants regroupés, 7 598 avaient choisi la démobilisation, dont 802 étrangers venus du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo, et 3 766 avaient exprimé le souhait d'intégrer les rangs de la nouvelle armée nationale. Dix armes seulement et quelques munitions ont été collectées. Parmi les éléments des Forces nouvelles qui ont été regroupés, il y avait 455 femmes qui ont été démobilisées et dont 28 se sont portées volontaires pour la nouvelle armée.

20. Le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, qui est censé absorber 7 000 ex-combattants, continue de se heurter à de graves problèmes financiers et matériels. Il n'a en effet reçu du Gouvernement que 10 millions de dollars sur les 32,5 millions qu'il attendait pour 2008. Ces contraintes financières l'ont forcé à réduire ses projets et à fermer la plupart de ses bureaux dans le pays. De même, le Service civique national, malgré l'augmentation des moyens mis à sa disposition, sera dans l'impossibilité d'absorber d'ici la fin d'octobre les 15 000 ex-combattants prévus, faute d'accord entre le Gouvernement

et les Forces nouvelles. En attendant, plusieurs bailleurs de fonds, parmi lesquels la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et l'Union européenne, ont lancé des programmes de réinsertion des ex-combattants et des jeunes à risque.

21. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé une subvention de 4 millions de dollars destinée à financer 1 000 microprojets devant permettre la réinsertion à court terme de plus de 5 000 ex-combattants en attendant leur prise en charge par le programme de réinsertion à long terme. À l'issue de consultations avec les Forces nouvelles, mon Représentant spécial a fait au mois d'août une longue tournée à travers le pays pour informer les ex-combattants et faire connaître les microprojets. Au 1^{er} octobre, trois de ces projets avaient été lancés, dont les bénéficiaires étaient 30 ex-combattants. Quatorze autres projets ont été approuvés, à l'exécution desquels participeront 129 ex-combattants. Le Gouvernement ivoirien et les dirigeants des Forces nouvelles et des milices ont salué cette initiative, qui fournit aux ex-combattants des moyens de subsistance et contribue ainsi à la stabilité du pays en pleine période pré-électorale.

C. Désarmement et démantèlement des milices

22. Le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire ont terminé les opérations d'enregistrement et de profilage des milices de l'ouest. Bien que les chiffres définitifs n'aient pas encore été publiés, le Centre a annoncé que le nombre des miliciens profilés dépasse déjà celui des 1 019 miliciens armés précédemment recensés par le Gouvernement. Ce dernier n'a cependant mis en place à ce jour aucun dispositif pour le désarmement, le démantèlement et la réinsertion des milices.

D. Unification des forces de défense et de sécurité

23. À part la création du Centre de commandement intégré et des unités de police mixtes, l'unification des forces de défense et de sécurité est restée au point mort en raison du désaccord persistant entre les parties sur le nombre des éléments des Forces nouvelles à intégrer dans la nouvelle armée et la police nationale et sur les grades qui leur seront attribués. Comme je l'ai signalé dans un rapport précédent, le Facilitateur a proposé en janvier 2008 que, sur les 35 000 soldats déclarés par les Forces nouvelles, 5 000 soient intégrés dans la nouvelle armée et 4 000 dans la police nationale et la gendarmerie, tandis que 20 000 seraient absorbés par le Service civique et 6 000 bénéficieraient de programmes de réinsertion. Le Comité d'évaluation et d'accompagnement, qui doit se réunir à la mi-octobre, sera probablement saisi de la question.

E. Redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national

24. Des progrès substantiels ont été accomplis dans le redéploiement vers le nord du pays des fonctionnaires qui en avaient été déplacés pendant le conflit; toutefois, ces fonctionnaires, y compris les préfets, ne sont pas encore en mesure d'exercer réellement leurs fonctions, car les commandants de secteur des Forces nouvelles se montrent un peu enclins à renoncer à leurs prérogatives administratives, financières

et de sécurité dans les zones placées sous leur contrôle. Le manque de moyens logistiques et financiers et le retard accumulé dans le rétablissement d'un système judiciaire et d'un effectif policier suffisants dans le nord gênent considérablement le travail des fonctionnaires qui ont pu y être redéployés. Le Ministère de la justice envisage de maintenir sur place les personnels judiciaires qui ont été déployés dans le nord pour y faciliter la préparation des élections. Un redéploiement effectif du personnel judiciaire et une restauration véritable de l'autorité des préfets sont indispensables si l'on veut assurer le bon déroulement et la crédibilité du processus électoral.

25. Le Ministère de la justice a soumis au Gouvernement une matrice opérationnelle des besoins et des étapes du redéploiement de l'administration judiciaire dans le nord, le centre et l'ouest qui sera transmise aux bailleurs de fonds aux fins de financement. Les quatre principales catégories de fonctionnaires à redéployer sont les magistrats, les agents pénitentiaires, les greffiers et le personnel d'appui. Le Ministère procède également à la rédaction des décrets nécessaires à la nomination des magistrats concernés. Il importe au plus haut point que les 10 tribunaux des régions concernées commencent à fonctionner avant la publication de la liste électorale provisoire, puisque ce seront eux qui seront saisis des plaintes et contestations éventuelles concernant l'inscription des électeurs.

26. L'ONUCI a lancé une étude de l'enseignement du droit en Côte d'Ivoire qui vise évaluer les moyens de formation en place, et à mesurer les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités. Grâce aux financements assurés par les bailleurs de fonds, les travaux de remise en état des établissements pénitentiaires situés dans les zones du pays contrôlées par les Forces nouvelles ont pu être menés à bonne fin à Korhogo et Bouaké. Des travaux sont en cours dans huit autres établissements et devraient être terminés d'ici à décembre 2008.

F. Identification des populations et inscription sur la liste électorale

27. On se rappellera que l'Accord de Ouagadougou cherchait à accélérer l'identification des Ivoiriens ayant le droit de vote. À cette fin, il disposait que toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de 2000 seraient automatiquement admises à se faire délivrer une carte nationale d'identité et une carte d'électeur; que les audiences foraines délivreraient des jugements supplétifs tenant lieu d'acte de naissance aux personnes nées en Côte d'Ivoire et âgées de 18 ans au moins qui n'avaient jamais été déclarées à l'état civil afin qu'elles puissent se faire inscrire sur la liste électorale; et que les registres d'état civil perdus ou détruits pendant le conflit seraient reconstitués afin de permettre à tous les autres Ivoiriens qui n'auraient pas été inscrits sur la liste électorale de 2000 de se faire inscrire sur la nouvelle liste.

28. Dans mon rapport précédent, je signalais que la quatrième série d'audiences foraines avait été officiellement close le 15 mai. Suite à une recommandation formulée par le Cadre permanent de concertation à sa réunion du 9 mai, de nouvelles audiences foraines ont été organisées à partir du 27 août pour délivrer aux pétitionnaires des jugements supplétifs d'actes de naissance dans des régions qui n'avaient pas été suffisamment couvertes au cours des séries précédentes. Dans ce contexte, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a dépêché 50 équipes dans 34 juridictions sur l'ensemble du territoire national. À la conclusion de

l'opération, le 25 septembre, 35 370 jugements supplétifs tenant lieu d'acte de naissance avaient été délivrés, dont 32 239 à des citoyens ivoiriens et 3 131 à des étrangers. Au total, ce sont 750 000 jugements supplétifs d'acte de naissance qui ont été délivrés depuis le début des audiences foraines en septembre 2007.

29. Les campagnes d'identification des populations et d'inscription sur la liste électorale ont été lancées le 15 septembre, au lendemain de la promulgation, le 14 septembre, d'un décret qui stipulait que ces deux campagnes cruciales devaient se dérouler sur 45 jours. Au 1^{er} octobre, 5 849 Ivoiriens étaient inscrits sur la liste électorale. Bien que le rythme des opérations d'identification et d'inscription sur la liste électorale doit s'accélérer au fur et à mesure du déploiement de nouvelles équipes à l'intérieur du pays, il est douteux que l'ensemble du processus puisse être achevé dans le délai de 45 jours prévu par le décret du 14 septembre.

30. L'opération de reconstitution des registres d'état civil (naissances, mariages et décès) perdus ou détruits pendant la crise a été lancée par le Ministre de la justice le 15 mai 2008. Les premières étapes de cette opération consistaient à dresser l'inventaire des registres existants et celui des registres détruits ou perdus. Grâce à un financement de l'Union européenne, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) apporte un concours technique à l'opération. L'article 2 du décret du 14 septembre dispose que « les personnes issues des opérations de reconstitution de registre et des audiences foraines pourront se faire enrôler sans que cet enrôlement ne modifie la date limite de publication de la liste électorale provisoire ».

G. Le processus électoral

31. Plusieurs décrets relatifs au processus électoral ont été publiés le 4 septembre, notamment un décret fixant les modalités relatives au déroulement des opérations de vote et un décret portant définition des spécifications techniques des matériels et documents électoraux. Comme il a été dit plus haut, un décret disposant que l'enrôlement des électeurs devait se dérouler sur une période de 45 jours au plus a été publié le 14 septembre. Un amendement au code électoral tendant à réduire les délais de publication de la liste électorale ainsi que les délais d'appel et de contestation de cette liste devrait être bientôt déposé.

32. La Commission électorale indépendante et les autres organismes impliqués dans la préparation des élections, comme la société SAGEM et l'Institut national de la statistique, continuent d'éprouver de sérieuses difficultés à formuler et exécuter un plan logistique général couvrant l'ensemble de la période allant de l'identification des populations et de l'inscription sur la liste électorale à la distribution et à la collecte des documents électoraux sur tout le territoire. Les principales tâches visées par les opérations d'identification des populations et d'inscription sur la liste électorale (enrôlement des électeurs) sont les suivantes : mise en place de 70 centres de coordination; mise en place de 11 009 lieux de vote (enrôlement des électeurs); la mise en service de 6 000 valises d'identification, y compris leurs antennes VSAT; la sélection, la formation et le déploiement de 35 000 agents d'identification; et le lancement d'une véritable campagne de sensibilisation. Pour le jour de l'élection, on prévoit que 22 000 bureaux de vote seront ouverts dans les 11 009 lieux de vote. Il faudra aussi recruter 66 000 agents de scrutin. Enfin, les 415 commissions électorales locales compteront quelque 14 000 membres.

33. La Commission électorale indépendante a annoncé que 43 des 70 centres de coordination étaient opérationnels au 1^{er} octobre et que les travaux de remise en état se poursuivaient dans les autres centres. À la même date, 35 000 agents d'identification avaient été recrutés et suivaient une formation en vue de leur déploiement. L'ONUCI et les organismes des Nations Unies continuent de soutenir la campagne d'inscription sur la liste électorale en fournissant conseils techniques, aide logistique et matériel. Au mois d'août, l'ONUCI a organisé le transport par avion d'Europe à Abidjan de 1 500 valises d'identification de la SAGEM afin d'éviter de nouveaux retards dans la campagne d'identification et d'inscription sur la liste électorale. L'ONUCI a aussi accepté de faciliter le transport du matériel requis jusqu'à 10 centres de coordination situés dans des régions éloignées.

34. Au sein de l'ONUCI, la cellule chargée de la certification suit de près le déroulement des principales opérations du processus électoral, notamment l'inscription des électeurs sur la liste électorale (enrôlement des électeurs), et recueille les informations nécessaires pour que mon Représentant spécial puisse s'acquitter de son mandat de certification des élections. Les cinq critères – sécurité, ouverture du processus électoral à tous, médias d'État, liste électorale et résultats – du cadre défini par mon Représentant spécial pour la certification et accepté par toutes les parties lui permettront d'asseoir sa décision sur de solides fondements. Dans l'accomplissement de son mandat de certification du résultat des élections, mon Représentant spécial sera inspiré par le seul souci d'aider les Ivoiriens à organiser des élections ouvertes, libres, justes et transparentes.

35. La validation de la liste électorale, étape la plus importante du processus avant le scrutin, représente un test crucial pour ce mandat de certification. Dans ce contexte, l'ONUCI a déjà engagé des consultations avec tous les protagonistes, y compris les principaux acteurs politiques (le Président Gbagbo, M. Bédié et M. Ouattara), le Facilitateur et le Président de la Commission électorale indépendante. En coopération avec la Commission électorale indépendante et les autres autorités compétentes et en étroite collaboration avec les observateurs électoraux, l'ONUCI s'attachera à garantir à la fois l'intégrité du processus et le résultat des élections. Comme l'a prescrit le Conseil de sécurité dans sa résolution 1765 (2007), l'ONUCI s'est aussi dotée d'une cellule chargée de coordonner le déploiement des observateurs internationaux.

36. Depuis le lancement des opérations d'identification et d'enrôlement sur la liste électorale, le 15 septembre, les problèmes techniques et logistiques rencontrés ont entraîné des retards plus importants que prévu. Une réunion du Cadre permanent de concertation créé par l'Accord de Ouagadougou est convoquée pour la fin d'octobre afin d'étudier la question, et notamment son impact éventuel sur le calendrier des élections.

VII. Appui financier à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

37. Les efforts déployés en vue de réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou se sont poursuivis pendant la période considérée. Le panier de fonds créé et administré par le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de soutenir le processus électoral et les activités de consolidation de la paix est pleinement opérationnel et continue d'être abondé par

un nombre croissant de bailleurs. À ce jour, 20 millions de dollars ont été affectés à des activités de soutien au processus électoral et 10 millions réservés pour des programmes de consolidation de la paix. Si le financement du processus électoral est pleinement assuré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Service civique national continuent par contre de se heurter à des problèmes de financement, comme il ressort du paragraphe 19 du présent rapport.

38. Suite à ma décision d'autoriser le Fonds de consolidation de la paix à financer des activités en Côte d'Ivoire, l'ONU et le Gouvernement ivoirien ont formulé un plan de réponse prioritaire aux besoins les plus urgents en matière de consolidation de la paix. Environ 5 millions de dollars de crédits ont été approuvés le 14 juillet, dont 4 millions ont été affectés à des projets de réinsertion, tandis que le solde servira à appuyer l'action du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan. Les projets de réinsertion sont exécutés en coopération avec le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire; ils comprennent des services d'orientation pour les ex-combattants, le financement d'activités produisant des revenus et des microprojets. De nouvelles actions de réinsertion sont en préparation, en collaboration avec le Service civique national, parmi lesquelles la création de centres de formation professionnelle. À un moment où le pays tout entier se prépare pour les élections, l'appui du Fonds de consolidation de la paix reste essentiel si l'on veut préserver les acquis actuels.

VIII. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

39. Au 1^{er} octobre, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 8 017 personnes, dont 7 738 soldats, 190 observateurs militaires et 89 officiers d'état-major, l'effectif total autorisé étant de 8 115 personnes. Le personnel militaire de l'ONUCI comprend actuellement 77 femmes. Sur ses 11 bataillons, 5 sont déployés dans l'ouest, 4 dans l'est et 2 à Abidjan. Une unité d'aviation, 3 compagnies du génie, 1 compagnie de transport, 1 compagnie de forces spéciales, 1 compagnie de transmissions et 1 compagnie d'appui fournissent à la Force sa capacité logistique et sa réserve opérationnelle. Le Sous-Groupement de sécurité, composé de 279 hommes, continue d'assurer la protection rapprochée des membres du Gouvernement et des dirigeants politiques. Conformément au mémorandum d'accord conclu entre l'ONUCI et la force Licorne, cette dernière met ses moyens d'intervention rapide à la disposition de l'ONUCI en cas d'urgence. L'effectif de la force Licorne est actuellement de 1 800 personnes.

40. L'ONUCI continue actuellement de regrouper les Casques bleus qu'elle a déployés sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de ce regroupement, elle a réduit de 44 à 24 le nombre de ses camps tout en se dotant des moyens nécessaires pour effectuer des patrouilles prolongées dans toutes les régions du pays. Cependant, tant l'ONUCI que la force Licorne se voient encore refuser l'accès à Divo par les autorités locales. Un nouveau site de déploiement a été établi à Dabakala, dans le nord, tandis que se poursuivent les efforts pour établir trois nouveaux camps dans les secteurs de Divo, Issia et Adzopé. Conformément à son

concept d'opérations révisé, l'ONUCI a accru la mobilité de sa force afin de mieux sécuriser le processus électoral et les autres processus prévus par l'Accord de Ouagadougou. Elle mène des patrouilles conjointes et synchronisées avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et ce pays et elle a eu plusieurs réunions de coordination et de liaison avec les autorités ghanéennes, guinéennes et du Burkina Faso en vue de renforcer les dispositifs de sécurisation de la frontière avant les élections.

B. Composante de police

41. Au 1^{er} octobre 2008, l'effectif de police de l'ONUCI était de 1 136 personnes pour un effectif total autorisé de 1 200, dont 388 conseillers pour les questions de police et 748 membres des 6 unités de police constituées. La composante de police de l'ONUCI comprend 18 femmes.

42. La composante de police a continué de s'employer principalement à soutenir, former et conseiller la Police nationale ivoirienne et les unités de police mixtes chargées du maintien de l'ordre dans l'ancienne zone de confiance. Elle est restée en contact étroit avec la Police nationale et la Gendarmerie et a effectué des patrouilles et mené des enquêtes conjointes, essentiellement dans le nord du pays, avec l'aide des 600 auxiliaires de police des Forces nouvelles formés par l'ONUCI en 2006. En outre, elle a continué d'apporter son concours au centre de commandement intégré et à offrir ses conseils pour la réforme de la Police nationale ivoirienne.

IX. Droits de l'homme

43. La situation des droits de l'homme a continué de s'améliorer pendant la période considérée, qui a vu une réduction considérable du nombre des cas de violation à motivation politique. Cela n'empêche pas que plusieurs graves violations des droits de l'homme aient été constatées au cours de la période, tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement que dans la partie du pays contrôlée par les Forces nouvelles. Parmi ces violations, on mentionnera l'emploi disproportionné de la force par la police pendant des opérations de maintien de l'ordre, ainsi que des cas d'extorsion, de torture et de mauvais traitements. L'insécurité qui règne dans l'ouest et dans le nord du pays ainsi que dans certaines parties de l'ancienne zone de confiance reste une source de grave préoccupation et a constitué un obstacle considérable à l'exercice des droits fondamentaux. La multiplication des attaques menées par des bandits de grand chemin, avec accompagnement de violences et de viols, menace tous les jours le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sûreté des personnes et des biens. La situation reste particulièrement grave dans les villes et villages situés le long de l'axe Duékoué-Bangolo, notamment à Binao près de Bangolo, ainsi qu'à Blody et Toazeo près de Duékoué.

44. L'impuissance des agents de l'ordre public à arrêter ou identifier les auteurs de ces violations a exacerbé les tensions au sein des communautés ethniquement mixtes, ce qui a entraîné des affrontements entre les communautés concernées et un cercle vicieux d'attaques et de représailles. Les enquêtes menées par les autorités locales sur les violations dont elles étaient saisies par l'ONUCI aboutissent rarement; le faible nombre des procédures judiciaires ouvertes dans ces affaires a renforcé le sentiment d'impunité qui règne en Côte d'Ivoire.

45. Pour ce qui est de la situation des droits de l'homme dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles, de nombreuses atteintes au droit à la vie ont été signalées, ainsi que plusieurs cas de torture, de mauvais traitement, d'arrestation et de détention arbitraire. Les éléments des Forces nouvelles extorquent souvent de l'argent des victimes elles-mêmes et des membres de leur famille pour mettre en liberté des personnes qui se trouvent en détention arbitraire. La situation reste marquée par la persistance de l'impunité faute de pouvoir compter sur un système judiciaire effectif, dans un contexte d'extorsion par les éléments des Forces nouvelles. Comme il a été dit plus haut, les éléments des Forces nouvelles regroupés à Bouaké ont organisé plusieurs manifestations pour exiger le paiement immédiat de leur allocation mensuelle et de leur prime de guerre; ces manifestations ont entraîné de nombreuses atteintes à des droits fondamentaux, du fait qu'elles se sont accompagnées d'agressions, de violations du droit de propriété et d'entraves à la liberté de circulation. En ce qui concerne la situation des femmes et des filles, plusieurs cas de violence physique et sexuelle ont été signalés, notamment dans l'ouest du pays, en rapport avec des attaques à main armée par des bandits de grand chemin.

46. À l'invitation du Gouvernement ivoirien, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les conséquences néfastes de mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, M. Okechukwu Ibeanu, s'est rendu en Côte d'Ivoire du 3 au 8 août. Il entendait évaluer la situation depuis le tragique déversement de déchets toxiques effectué à Abidjan en août 2006 qui a fait au moins 16 morts et plus de 100 000 autres victimes. À la fin de sa visite, le Rapporteur spécial a engagé le Gouvernement à mobiliser tous les moyens disponibles pour que les victimes obtiennent justice et reçoivent rapidement une indemnisation adéquate. De nombreuses victimes continuent d'avoir des problèmes de santé. Le Rapporteur spécial a aussi engagé le Gouvernement à relancer la procédure pénale à l'encontre des personnes physiques et morales impliquées dans ce désastre.

47. Comme le lui prescrivent les résolutions 1261 (1999) et 1460 (2003) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a poursuivi sa campagne de sensibilisation de la population aux droits de l'enfant et aux problèmes de protection de l'enfance. Ses activités dans ce domaine ont touché 4 330 partenaires du monde associatif, de la société civile et de l'administration, outre les 4 678 membres de son propre personnel qui ont reçu une formation en protection de l'enfance en 2008.

48. En collaboration avec ses partenaires, l'ONUCI a continué à recueillir et à communiquer des informations sur les violations commises contre les enfants, comme le lui prescrit la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et à entretenir un dialogue avec les groupes armés en vue de faciliter l'application des dispositions de la résolution 1539 (2004) du Conseil. Malgré la baisse récente du nombre des cas d'enlèvement et d'assassinat d'enfants signalés en Côte d'Ivoire, je reste très préoccupé par la persistance des violences sexuelles exercées contre les enfants. Conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, l'ONUCI apporte au Gouvernement ivoirien un concours technique pour l'aider à créer une commission nationale des enfants touchés par le conflit armé et à formuler un plan d'action national contre les violences sexuelles.

X. Situation des femmes

49. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Groupe de l'égalité des sexes de l'ONUCI a continué d'incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de l'Opération. En collaboration avec ses partenaires ivoiriens, l'ONUCI a travaillé à la formulation d'un projet de plan national contre les violences sexuelles qui sera soumis à l'examen du Gouvernement. Elle a aussi dispensé à des responsables d'organisations féminines, des agents de police, des gendarmes, des fonctionnaires et des chefs coutumiers une formation spécialisée sur les violences sexuelles et la violence contre les femmes. Dans le cadre de sa coopération avec des institutions extérieures, elle a animé une formation sur les femmes et le maintien de la paix dispensée à des personnels militaires, civils et de police dans le cadre d'un stage organisé au Botswana à l'intention du personnel d'encadrement des missions de paix de l'Union africaine.

XI. VIH/sida

50. L'ONUCI a continué à intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans ses activités. Ainsi, en association avec les services pénitentiaires nationaux, elle a organisé des séances d'information sur la question pour 794 détenus et 72 agents pénitentiaires. Elle s'est aussi employée, avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à exécuter un projet commun sur le VIH/sida dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. L'ONUCI et le FNUAP, travaillant en collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales et le Ministère de la défense, ont précisé les modalités d'exécution de deux projets lancés en juin sur la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles chez les travailleuses du sexe et les membres des forces de sécurité ivoiriennes. L'ONUCI a aussi mené des activités de sensibilisation au VIH/sida auprès de 3 417 de ses membres et a dispensé à 170 nouveaux « pairs éducateurs » une formation qui leur permettra de sensibiliser à leur tour leurs collègues au sein de leurs bataillons respectifs. Des services de soutien psychologique et de dépistage volontaire ont été fournis à 1 546 membres du personnel de l'ONUCI.

XII. Comportement du personnel et discipline

51. L'enquête menée conjointement par l'ONU et par le pays d'origine du contingent incriminé sur des allégations d'exploitation et d'abus sexuels commis par les membres d'un contingent militaire de l'ONUCI se poursuit. Comme je l'ai dit dans mon précédent rapport (S/2008/451), les conclusions de cette enquête seront rendues publiques lorsque l'enquête sera terminée. Entre-temps, le Groupe de déontologie et de discipline de l'ONUCI a continué de faire connaître au personnel militaire, civil et de police de l'Opération ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. L'ONUCI a également maintenu ses contacts avec des organisations non gouvernementales locales pour s'assurer que la population ivoirienne est suffisamment informée des normes de conduite des Nations Unies en la matière.

XIII. Suivi des médias et information

52. L'ONUCI a continué de diffuser auprès de la population ivoirienne des informations sur le processus de paix et sur l'appui qu'elle fournit à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, notamment en ce qui concerne le processus électoral. Elle a aidé le Cabinet du Premier Ministre et la Commission électorale indépendante à concevoir et exécuter une stratégie de communication sur les processus d'identification et d'inscription sur la liste électorale qui comprend la production de messages radiodiffusés, de publications et d'affiches.

53. L'ONUCI a continué d'encourager la société civile à promouvoir activement le processus de paix en organisant des ateliers, des séminaires et des réunions avec les quatre principaux publics visés : les médias, les femmes, les chefs coutumiers et les groupes de jeunes. Elle a suivi de près le travail des médias ivoiriens et organisé des séminaires de formation à l'intention des médias nationaux et des stations de radio communautaires pour leur rappeler leurs responsabilités durant la période électorale.

54. Pour faciliter le redéploiement de ses personnels à Adzopé et Issia dans le sud du pays, l'ONUCI a organisé des manifestations publiques dans ces deux villes. Dans les autres régions, sa station de radio, ONUCI FM, a continué d'élargir son aire de diffusion au fur et à mesure du redéploiement du personnel militaire de l'ONUCI. Des émetteurs radio ont été installés à Dabakala, Tabou et Boundiali, portant ainsi à 23 le nombre total d'émetteurs de l'ONUCI dans le pays. Pendant ce temps, ONUCI FM a continué d'informer ses auditeurs sur l'évolution du processus de paix par ses bulletins de nouvelles, ses émissions d'actualités et ses magazines radio. L'ONUCI a également lancé une campagne spéciale de communication pour mieux faire connaître le programme des 1 000 microprojets.

XIV. Sûreté et sécurité du personnel

55. Bien que la situation générale en Côte d'Ivoire sur le plan de la sécurité soit considérée comme relativement calme, un certain nombre de problèmes relevant du maintien de l'ordre public continuent de compromettre la sûreté et la sécurité des personnels des Nations Unies. On constate en effet une aggravation de la délinquance urbaine et du banditisme de grand chemin et une augmentation du nombre des cas d'extorsion, de viol et d'assassinat sur tout le territoire. Lors d'incidents survenus récemment à Bondoukou, des véhicules portant l'emblème des Nations Unies ont reçu des jets de pierres et un membre du personnel a été légèrement blessé. Les membres du personnel recrutés sur le plan local sont exposés à un risque d'agression dans leur domicile, comme le montre le cambriolage en septembre de la maison d'une fonctionnaire ivoirienne de l'ONUCI. Il s'agissait de la troisième agression commise contre des membres du personnel de la mission, toutes de sexe féminin. Les normes de sécurité opérationnelles minimales, y compris pour la sécurité des domiciles, sont strictement appliquées.

XV. Incidences financières

56. Par sa résolution 62/254, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 475,4 millions de dollars pour la poursuite de la mission de l'ONUCI pendant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 31 janvier 2009, les ressources nécessaires à la poursuite de l'opération jusqu'au 30 juin 2009 seront limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

57. Au 31 juillet 2008, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 61,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 3 568 700 000 dollars.

58. Les dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 août 2008 dans le premier cas et jusqu'au 31 mars 2008 dans le deuxième cas.

XVI. Observations

59. Depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou il y a 18 mois, la Côte d'Ivoire a renoué avec la paix et la stabilité. De nombreux succès ont marqué cette période charnière de l'histoire de ce pays, dont on mentionnera : la fin des hostilités entre les Forces nouvelles et les Forces nationales de défense et de sécurité; la suppression de la zone de confiance qui matérialisait la division du pays; le rétablissement de la liberté de circulation de la population sur l'ensemble du territoire national; le lancement d'un processus crédible d'identification de la population avec les audiences foraines; l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans tout le pays; le dialogue soutenu et l'esprit de consensus qui ont régné entre les principaux dirigeants politiques; le retour dans le nord des fonctionnaires déplacés pendant le conflit; une reprise économique prometteuse; et les progrès accomplis dans la préparation des élections.

60. Le processus de paix a franchi une étape critique avec le lancement, le 15 septembre, de l'opération d'inscription sur la liste électorale. Les progrès accomplis jusqu'à maintenant sur les principaux fronts du processus électoral sont satisfaisants, malgré l'ampleur des problèmes logistiques à résoudre. J'ai été impressionné, en particulier, par le succès des audiences foraines et par la décision unanime des parties de résoudre les problèmes éventuels au fur et à mesure de leur apparition, qui les a conduites à organiser des audiences foraines supplémentaires dans les zones insuffisamment couvertes par les premières séries d'audiences. Il faut maintenant impérativement procéder à la délivrance simultanée des cartes d'identité et des cartes d'électeur, avec le même souci de crédibilité et de transparence. Les questions qui risquent de se poser, comme celle des ajustements nécessaires au calendrier électoral, devront être réglées en accord avec les textes qui régissent ce calendrier et dans le même esprit de consensus qui a empreint jusqu'à maintenant la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou.

61. Le mandat de certification confié à mon Représentant spécial jouera un rôle crucial pour la crédibilité du processus électoral. Dans l'exercice de ce mandat, mon Représentant spécial ne s'attachera pas prioritairement à dénoncer les failles éventuelles du processus; il entend plutôt suivre une démarche constructive qui lui

permettra d'anticiper les problèmes et d'aider les parties et les autorités électorales à les résoudre dans un sens qui conforte la crédibilité des élections. Pour cela, il continuera de travailler en étroite collaboration avec le Facilitateur et à consulter tous les acteurs nationaux et internationaux concernés. Parallèlement, l'ONUCI, dans la limite de ses moyens, aidera les autorités électorales à résoudre les énormes problèmes logistiques et techniques auxquels elles continuent de se heurter. Il faudra aussi déployer le plus grand nombre possible d'observateurs électoraux, en particulier ceux qui seront fournis par des organisations régionales comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union européenne, ainsi que par des organisations non gouvernementales et des pays agissant à titre individuel, afin de renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral.

62. C'est l'adhésion soutenue des parties ivoiriennes à l'Accord de Ouagadougou et l'esprit de dialogue et de consensus favorisé par cet accord qui ont rendu possibles les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans sa mise en œuvre. Le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso a continué de jouer énergiquement son rôle de médiateur et demeure un pilier indispensable du processus de paix. Les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire, notamment l'ONU, ont fermement accompagné ce processus, en suivant de près son évolution, en lui apportant un précieux concours financier, technique et logistique et en renforçant les capacités des institutions ivoiriennes chargées d'exécuter les diverses tâches prévues par l'Accord de Ouagadougou. À un moment où la Côte d'Ivoire se dirige vers une étape critique du processus de paix, à savoir l'élection présidentielle, il importe de consolider et de faire jouer à fond le véritable partenariat qui s'est établi entre les parties ivoiriennes, le Facilitateur et les acteurs internationaux.

63. Bien que la Côte d'Ivoire ait réussi à franchir l'étape la plus longue du chemin semé d'embûches qui mène aux élections, l'étape suivante, pour brève qu'elle soit, présente des obstacles formidables. En effet, si elles ne sont pas gérées avec le tact voulu, beaucoup de tâches dont la réalisation est encore incomplète aujourd'hui risquent de compromettre gravement non seulement les élections, mais encore le processus de paix tout entier ainsi que la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire. Ainsi, bien que le regroupement des ex-combattants ait progressé, l'obligation de collecte et de stockage de leurs armes prévue par le troisième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou n'a produit jusqu'à maintenant que des résultats décevants. De même, le non-paiement des allocations forfaitaires dues aux ex-combattants regroupés des Forces nouvelles et au personnel des Forces nationales de défense et de sécurité risque de provoquer des troubles susceptibles de compromettre la sécurité nécessaire aux élections. De même encore, la suspension du démantèlement et du désarmement des milices dans l'ouest du pays et l'existence de groupes de jeunes prêts à recourir à la violence pour parvenir à leurs fins politiques vont à l'encontre du climat de sécurité indispensable aux élections.

64. Je trouve particulièrement inquiétante l'absence de progrès véritables dans le redéploiement de l'administration dans le nord, notamment en ce qui concerne la centralisation des recettes fiscales. Cette absence de progrès a empêché une complète réunification du pays ainsi que la complète restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national après la suppression de la zone de confiance. J'exhorte les parties et le Facilitateur à poursuivre leurs efforts avec

l'aide des partenaires internationaux, pour résoudre ces graves problèmes, notamment en parvenant à un accord sur les modalités de la réunification des forces armées et de sécurité et en mettant en œuvre un programme efficace de réinsertion des ex-combattants ainsi que le Service civique national.

65. Comme l'ont montré de nombreux précédents autour du monde, des élections censées consolider la paix et la démocratie peuvent devenir elles-mêmes une source d'instabilité si elles ne sont pas gérées dans la régularité et la transparence. Il importe donc non seulement de prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques évoqués plus hauts pendant la période menant aux élections, mais encore de gérer avec le plus grand soin la période de fragilité qui suivra immédiatement les élections. J'invite donc les dirigeants ivoiriens à continuer de cultiver un esprit de tolérance mutuelle et de réconciliation. Les succès remportés jusqu'à maintenant face aux obstacles auxquels s'est heurtée la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou nourrissent ma confiance dans la capacité des parties ivoiriennes à s'élever au-dessus de leurs intérêts étroitement partisans et à privilégier l'intérêt national face aux facteurs de déstabilisation qui risquent de surgir dans le sillage des élections.

66. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, M. Y. J. Choi, et à tout le personnel militaire, civil et de police de l'ONUCI pour leur engagement constant au service du processus de paix. J'exprime également ma gratitude au Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président Blaise Compaoré, et à son Représentant spécial en Côte d'Ivoire, pour leur inlassable médiation. Enfin, je remercie les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leur importante contribution à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Côte d'Ivoire.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaire et de police au 1^{er} octobre 2008

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats des contingents			
Argentine						3
Bangladesh	11	10	2 704	2 725	250	5
Bénin	8	7	420	435		51
Bolivie	3			3		
Brésil	4	3		7		
Burundi						14
Cameroun						58
Canada						7
Chine	7			7		1
Croatie	2			2		
Djibouti						51
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Espagne						1
Éthiopie	2			2		
France	2	10	171	183		11
Fédération de Russie	11			11		
Gambie	3			3		
Ghana	6	7	534	547		5
Guatemala	5			5		
Guinée	1			1		
Inde	7			7		
Irlande	2			2		
Jamahiriya arabe libyenne						2
Jordanie	7	12	1 050	1 069	374	9
Madagascar						7
Maroc		2	722	724		
Moldova	4			4		
Namibie	2			2		
Népal	3	1		4		
Niger	6	3	382	391		42
Nigéria	8			8		
Ouganda	4	1		5		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats des contingents</i>	<i>Total</i>		
Pakistan	9	10	1 126	1 145	124	1
Paraguay	8	2		10		
Pérou	3			3		
Philippines	4	3		7		
Pologne	2			2		
République centrafricaine						9
République démocratique du Congo						20
République-Unie de Tanzanie	1	2		3		
Roumanie	7			7		
Rwanda						3
Sénégal	10	6	320	336		41
Serbie	3			3		
Suisse						2
Tchad	2			2		18
Togo	7	6	309	322		9
Tunisie	7	3		10		
Turquie						6
Uruguay	2			2		5
Yémen	8	1		9		7
Zambie	2			2		
Zimbabwe	2			2		
Total	190	89	7 738	8 017	748	388

